Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Guéhardière (la) - Tome II

Guéhardière (la), étang et m^{in}, c^{ne} de *Beaulieu.* — *In molendinis de Galhaderia,* 1205 (Bib. nat., fr. 22.450, f. 227). — *Le nouveau mollin de la Gahardière,* 1285 (Ibid., fds D. Housseau). — *La dame de la Gahardière.* 1452 (Arch. nat., R/5. 383). — *Quéhardière,* m^{in} et château en ruine, distinct du château de la Ville (Jaillot). — *Quéhardière,* m^{in} (Cassini). — Seigneurie ayant haute, moyenne et basse justice, mais qualifiée à tort châtellenie dans certains actes ; mouvante de Laval par Montjean et Courbeveille. Trois ruisseaux nés à Loiron, à la Gravelle et en la forêt du Pertre ressortent du bel étang de la Guéhardière (20 hectares) pour former l'Oudon. La carte de 1706 indique le passage sur la chaussée de la route de Château-Gontier à Vitré. Pierre Le Cornu, gouverneur de Craon, pilla, vers 1592, le domaine de la Guéhardière qui appartenait alors au sieur de Busses. Il y eut au XVII^{e} et au XVIII^{e} s. de nombreux procès intentés par les riverains pour fixer la hauteur légale de la chaussée et prévenir l'inondation de leurs prairies.

Seigneurs : Hamelin L'Enfant confirme les droits que Vivien, son père, avait cédés aux Bonshommes de la forêt de Craon sur son moulin, 1205. — Simon Chamaillard, par acte passé sur la chaussée de l'étang, leur donne la dîme de son nouveau moulin, 1285. — Guy XII de Laval achète de Guillaume Chamaillard et de Marie d'Harcourt, sa femme, une partie de la terre nommée le fief de Tucé et la consolide avec la châtellenie de Courbeveille, 1348-1412. — Olivier de Feschal, par acquisition de Jean de Landivy, vers 1450. — N. de Saint-Aignan, mari de la dame de la Guéhardière, 1452. — André de Sourches, mari de Jeanne de Feschal, seigneur de l'Épinay, 1474. — Félix de Sourches, 1529. — François d'Épaigne, 1542. — René de Germaincourt, protestant, 1574, 1577. — Isaac de Germaincourt, catholique, baron de la Gahardière et de l'Épinay, 1601. — Jean du Matz, seigneur de Montmartin et de Terchant, 1608, 1624. — Le seigneur de Terchant était encore en procès en 1740 avec le seigneur de la Villaudray, qui se permettait de pêcher dans son étang, mais ce dernier se porta acquéreur peu après.

Cab. de la Beauluère, *Recherches,* t. XVII, p. 167. — *Bull. hist. de la M.,* t. II, p. 48 ; t. IX, p. 17. — Pichot de la Graverie, *Sentences,* t. III, p. 176. — Arch. nat., P. 343/8 ; R/5. 386, f. 228. — H. de Bodard, *Chron. craonn.,* p. 325. — Chart. de Goué.